

## FICHE OFFRE

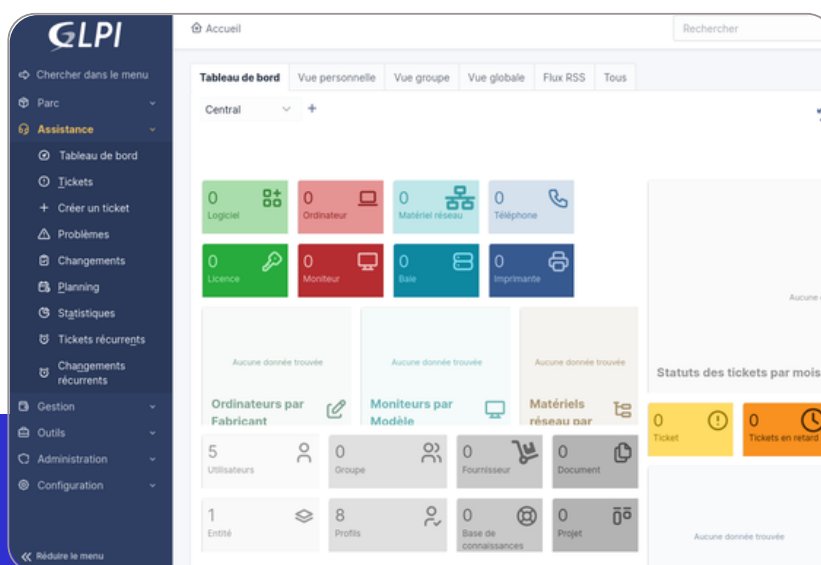
# GLPI

*Gérez les demandes d'intervention ou de mobilier à partir de l'ENT*



## Description

Edifice met en œuvre, héberge, exploite et maintient une instance GLPI accessible en SSO depuis l'ENT. Cela permet de centraliser et de dématérialiser l'ensemble des demandes de travaux, de mobilier et d'interventions techniques au sein de l'établissement. Conçu comme une plateforme de ticketing professionnelle, il orchestre un flux de travail collaboratif fluide entre l'établissement et sa collectivité de rattachement.



## Pourquoi choisir GLPI ?

- Finis les e-mails perdus ou les fiches papier, toutes les requêtes (travaux, mobilier, informatique) sont regroupées au même endroit.
- Connecte instantanément les équipes de l'établissement avec les bons interlocuteurs extérieurs (DSI, services techniques, chargés de mobilier).
- Permet de connaître à tout moment l'état d'avancement d'une demande (reçue, en cours de traitement, planifiée, résolue).
- Conserve une trace de toutes les interventions passées pour faciliter la gestion et le pilotage du patrimoine scolaire.
- Optimise les circuits de décision et réduit les relances téléphoniques grâce à des notifications automatiques.



## Comment ça marche ?

- **Saisie rapide** : depuis son ENT, le gestionnaire d'établissement ouvre GLPI et remplit un formulaire simple pour signaler un besoin (ex: une panne de chauffage, une demande de bureaux, un incident réseau).
- **Aiguillage automatique** : la plateforme qualifie la demande et la transmet instantanément au bon service de la collectivité de rattachement (services techniques, pôle mobilier ou DSI) selon la nature du problème.
- **Prise en charge** : les agents de la collectivité reçoivent le ticket sur leur tableau de bord, planifient l'intervention et peuvent échanger directement des messages ou des photos avec le gestionnaire pour préciser le besoin.
- **Clôture et notification** : une fois le travail effectué, l'agent valide la résolution du ticket. Le gestionnaire est immédiatement notifié sur l'ENT et peut valider la fin de l'intervention.



- ✓ Centralisation des demandes
- ✓ Suivi en temps réel
- ✓ Historique et traçabilité
- ✓ Gain de temps mutuel



## Qui peut y accéder ?

Les chefs d'établissement  
Les personnels d'établissement  
Les agents des collectivités chargés des équipements et des travaux



## Prix

15 000 € HT par an



## Modalités d'achat

**Modalités d'adhésion** : Cette offre est accessible aux Clients disposant d'un abonnement à ONE, NEO, ou bénéficiant de l'un des projets territoriaux s'appuyant sur ces offres.

**Conditions d'accès, de mise en œuvre et de renouvellement** : La durée de validité d'accès au service rejoint celle de l'abonnement. Le renouvellement de ce service se fera de manière tacite à chaque date anniversaire d'adhésion et fera l'objet d'une facturation à la date de renouvellement.

**Modalité de paiement** : le service sera payé en une fois à sa souscription, sur la durée complète de l'abonnement. La facture d'adhésion au service est émise après souscription et le paiement doit s'effectuer sous 30 jours après émission de la facture.